

me dit qu'il faudrait environ de \$15,000 à \$30,000 pour construire ces travaux. Je tiens d'un monsieur en qui j'ai la plus haute confiance qu'on pourra les exécuter avec \$2,000. Je vais examiner la chose. Il y a un crédit général pour les Provinces maritimes, et si les travaux peuvent se construire pour un montant raisonnable, je serai peut-être en mesure de les exécuter sur ce crédit général. Toutefois, je vais faire étudier la question d'une manière approfondie et je ferai ce qu'il conviendra.

Dragage, Ontario et Québec.—Crédit supplémentaire, \$70,000.

M. JOSEPH READ: Le ministre des Travaux publics a-t-il fait des arrangements pour le dragage des abords conduisant à Cap Tourmentin et au Cap de la Traverse?

L'hon. M. REID: L'ingénieur s'occupe de la chose dans le moment. Je compte me rendre à cet endroit au cours du mois prochain et j'y verrai.

Mines et Commission géologique.—Expériences relatives à la mise en briquettes de lignite, \$200,000.

Subvention pour recherches concernant la fonte des minerais de zinc plombifère, \$3,000.

L'hon. M. MURPHY: Qui doit diriger ces expériences sur le lignite?

L'hon. M. BURRELL (secrétaire d'Etat): Ces expériences se feront sous la direction d'une commission consultative de trois, nommée en vertu d'une convention intervenue entre ce Gouvernement et les gouvernements du Manitoba et de la Saskatchewan.

L'hon. M. LEMIEUX: Est-ce là un des résultats des recherches poursuivies par le conseil consultatif des recherches industrielles et scientifiques?

L'hon. M. BURRELL: Oui.

Travail.—Administration des bureaux de placement.—Loi de la coordination, \$15,000.

L'hon. M. LEMIEUX: Me permettra-t-on de demander au ministre quelles sont les dernières nouvelles au sujet de la grève de Norris, du Manitoba, est à Ottawa aujourd'hui. A-t-il eu une entrevue avec le ministre au sujet de la grève?

L'hon. M. CROTHERS (ministre du Travail): Je n'ai pas vu le premier ministre du Manitoba au sujet de cette affaire.

L'hon. M. LEMIEUX: Il est ici.

L'hon. M. CROTHERS: Cela se peut, mais je ne l'ai pas vu. J'ai reçu, cet après-midi, deux dépêches de Winnipeg, la dernière m'annonçant que tout serait réglé dans les vingt-quatre heures.

[L'hon. M. Carvell.]

M. KEEFER: Le ministre a-t-il en Colombie-Anglaise un officier qui pourrait s'enquérir des salaires payés aux pêcheurs, afin de constater si ce sont des salaires équitables?

Voici quelle est la situation: Nous encourageons le public à manger du poisson, et le flétan vient surtout de la côte du Pacifique. En 1915, les pêcheurs étaient amplement pourvus de rets, de nourriture et de tout ce qu'il fallait, et le prix du flétan était de \$1.25 le quintal. En 1916, le prix haussa; en 1917 il haussa jusqu'à \$2.12, et il est maintenant de \$3. Cela ne peut dépendre ni du renchérissement de la vie ni d'aucune cause de ce genre, parce que, comme je l'ai dit, les pêcheurs sont pourvus de nourriture et de tout ce qu'il leur faut. C'est là une question qu'il conviendrait d'étudier à fond parce que le prix du poisson en dépend dans une large mesure. On me dit que nombre de ces pêcheurs sont de race étrangère, ne sont pas sympathiques à l'administration des vivres et créent des difficultés à ce sujet. Je crois que le ministre ferait très bien de préposer un fonctionnaire à l'étude de cette question.

L'hon. M. CROTHERS: Si mon honorable ami veut bien m'envoyer un mémoire contenant les motifs de la plainte. . .

M. KEEFER: La plainte, c'est qu'il y a une augmentation de 140 pour 100 dans le prix que ces gens-là obtiennent pour leur poisson.

L'hon. M. CROTHERS: On sait que les salaires ont augmenté depuis trois ans, comme toute autre chose. Je ne suis pas prêt à dire, cependant, qu'ils aient augmenté dans la même proportion que le reste. Si mon honorable ami veut bien m'envoyer un mémoire, je vais faire étudier la question par notre agent de la côte du Pacifique, mais je ne m'attends pas à trouver que les pêcheurs ont des salaires trop élevés.

M. HARRISON: Certains officiers, des unions ouvrières ont représenté que la déclaration faite par le député de Vancouver-Sud, le 22 avril, avait créé une fausse impression en ce qu'elle comportait qu'un tiers des membres de cette union appartenaient à des races ennemies ou à des pays neutres. J'ai appris de bonne source que cela est faux et qu'il n'y a pas plus d'un dixième des membres qui soient des étrangers appartenant à des pays ennemis ou à des pays neutres. Les unions sont fières du loyalisme dont elles font preuve pendant la guerre, et elles ne veulent pas qu'il soit dit